



Rubrique: Faillites

Sous-rubrique: Publication de faillite/appeal aux créanciers

Date de publication: SHAB 20.01.2023

Date de fin de visibilité prévue: 20.01.2025

Numéro de publication: KK02-0000030887

Entité de publication

Office des faillites du canton de Neuchâtel, rue de l'Epervier 4, 2053 Cernier

Publication de faillite/appeal aux créanciers Faude & Huguenin SA en liquidation

Débiteurs:

Faude & Huguenin SA en liquidation
CHE-101.033.681
route de Bellevue 32
2400 Le Locle

Type de procédure de faillite : sommaire

Date de l'ouverture de la faillite : 17.11.2022

Remarques juridiques:

Les créanciers du failli et ceux qui ont des revendications à faire valoir sont sommés de produire leurs créances ou revendications au point de contact dans le délai indiqué et de lui remettre leurs moyens de preuve (titres, extraits de livres, etc.). Les débiteurs du failli doivent s'annoncer auprès du point de contact dans le même délai sous menace des peines prévues par la loi (art. 324, ch. 2, CP). Ceux qui détiennent des biens du failli, à quelque titre que ce soit, sont sommés de les mettre à la disposition du point de contact dans le même délai sous menace des peines prévues par la loi (art. 324, ch. 3, CP). Ils seront déchus de leur droit de préférence, sauf excuse suffisante. Le point de contact indiqué vaut aussi pour les intéressés demeurant à l'étranger.

Publication selon les art. 231 et 232 LP, 29 et 123 ORFI.

Délai : 1 mois

Fin du délai: 20.02.2023

Point de contact:

Office des faillites du canton de Neuchâtel,
rue de l'Epervier 4, P.O.B. 64, 2053 Cernier,
2053 Cernier

Remarques:

La faillie est propriétaire en totalité du bien-fonds no 6597 du cadastre de Le Locle. Délai pour l'indication des servitudes : 20 février 2023.

Les tiers ainsi que les clients de Faude & Huguenin SA en liquidation qui entendent faire valoir leurs revendications sur des médailles/matrices/étampes/outils/designs/plans/nom de domaine, etc. sont priés de s'adresser à l'office soussigné dans un délai échéant au 20 février 2023.

Passé cette date et sans réaction, l'office sera libre de disposer des médailles/matrices/étampes/outils/designs/plans/nom de domaine, etc. comme il le souhaite. Il en est de même pour les plans, étampes et médailles, qui, sans réaction, seront détruits ou réalisés par la fonte à l'échéance du même délai.